



N°20-3267

REPUBLIQUE FRANCAISE

Modèle n°12

Préfecture _____

**RECEPISSE DE DECLARATION JUSTIFICATIVE
OU DE PRESENTATION DE PERMIS DE TRANSFERT
CONCERNANT L'ACQUISITION D'ARMES OU DE MUNITIONS
DE LA CATEGORIE C ET DU 1° DE LA CATEGORIE D
REMIS A UN NON-RESIDENT**
(Application de l'article 140 du décret du 30 juillet 2013)

IMPORTANT : Quiconque se sera fait délivrer indûment ou aura tenté de se faire délivrer indûment un document administratif, soit en faisant de fausses déclarations, soit en prenant un faux nom ou une fausse qualité, soit en fournissant de faux renseignements, certificats ou attestations sera puni d'un emprisonnement et d'une amende (cf. article 441-6 et 441-7 du nouveau code pénal). Le demandeur est informé que les renseignements qu'il doit fournir pour satisfaire sa demande, sont mémorisés dans un mode de traitement automatisé. Ces informations seront accessibles aux services de l'Etat compétents pour la réglementation des armes et des munitions et aux services de police et de gendarmerie dans le cadre de leurs attributions légales. Le droit d'accès et de rectification aux informations s'exercera auprès de la préfecture (articles 27 et 34 de la loi du 6 janvier 1978 – article 6 de l'arrêté du 12 mars 1986).

I - ACQUÉREUR			IV - VENDEUR		
Nom : _____			Nom : _____		
Prénoms : _____			Prénoms : _____		
Date de naissance : _1_ _1_ _1_1_1_			Demeurant		
Lieu de naissance : _____			à : _____		
Demeurant à : _____			Rue : _____		
Rue : _____ N° _____			N° _____		
II – MATERIEL CONCERNÉ					
TYPE	NUMÉRO	MARQUE (modèle)	CALIBRE	CATÉGORIE	AUTRES CARACTERISTIQUES
_____	_____	_____	_____	_____	_____
II bis – MUNITIONS					
Nature : _____			Quantité : _____		
III – L'ACQUÉREUR A PRÉSENTÉ					
<input type="checkbox"/> Une déclaration écrite marquant et justifiant son intention de détenir en France le matériel visé en cases II et II bis. <input type="checkbox"/> Un permis pour le transfert du matériel visé en cases II et II bis.					
Fait à _____, le _____					
<i>Signature :</i>					

 Volet n°1: destiné à la préfecture Volet n°2: destiné à l'acquéreur